

**Commune
De
GINGSHEIM**



**Département du Bas-Rhin
Arr. de Strasbourg - Campagne**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Octobre 2013

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire

Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 6

Absents :

M. Siefert Eric (excusé) – M. Hofstetter Eric (excusé) – M. Becker Alain (excusé)

Procurations :

M. Siefert Eric à Mme Boisseau Catherine

M. Hofstetter Eric à M. Gross Dominique

Baux de location des terrains communaux

Renseignements pris auprès de la Chambre d' Agriculture, il apparait important d'officialiser tous les 9 ans les baux des terrains communaux, même si une reconduction tacite est validée. Un travail de fond a été effectué, et l'ensemble des locataires se verra attribuer un procès-verbal de location statuant des dates et des parcelles pour lesquelles ils recevront comme chaque année le décompte des sommes à payer fin novembre.

Lecture est donnée à l'ensemble des conseillers de ce procès-verbal, et après avoir entendu, puis validé cette trame, le Conseil municipal autorise le maire à diffuser ce document.

L'ensemble des locataires sera avisé en Septembre 2021 de l'avis d'expiration des baux en cours. Sauf demande expresse de leur part par courrier recommandé, ces locations seront reconduites de façon tacites et ceci pour une nouvelle période de 9 ans.

SIVOS du Sternenbergr : prise de compétence investissements bâtiments

En date du 01er octobre 2013, suite au Comité Directeur du 23/09/2013, le SIVOS nous informe avoir voté à 20 voix POUR et 3 CONTRE la prise de compétence investissement bâtiments scolaires au 1/9/2014.

Deux communes se sont positionnées CONTRE : Gingsheim – Duntzenheim.
En effet, dans la mesure où notre commune vient d'adhérer par la délibération N° 31/2013 au SIVU de Wingersheim, sur le projet de la réalisation d'une école intercommunale, il va de soi que notre stratégie investissements future se portera

sur le projet de Wingersheim. Nous ne pouvons pas accepter de payer en doublon des charges d'études et de projets, auxquels nos enfants ne bénéficieront jamais.

La Commune de GINGSHEIM, après avoir consulté l'ensemble des conseillers municipaux réitère à l'unanimité son vote CONTRE la prise de compétence investissements bâtiments scolaires au 01/09/2014.

Projet de location SCP infirmières

Le Maire explique avoir été contacté par une SCP d'infirmières souhaitant s'établir dans notre Commune. Ces dernières résident sur Wingersheim et Hohatzenheim.

Une étude de marché avance qu'il serait opportun de développer leur structure dans le périmètre de Gingsheim. M. Gross explique qu'il est possible de louer le local attenant à l'appartement sur les bases d'un bail commercial.

Les infirmières ont visité le local et souhaitent avoir une offre de location. Il a été porté à leur connaissance que les locaux ne possèdent pas d'accès handicapé, ce à quoi elles répondent que l'accueil ne sera que très occasionnel dans ce bureau puisque leurs attributions seront d'officier à domicile.

M. Hauber intervient pour savoir si elles ont une assurance. M. Gross lui explique que dans le cadre du contrat de bail qui leur sera proposé, il sera obligatoire de demander la fourniture d'une attestation d'assurance ;

Après avoir consulté l'Etude notariale de Brumath, le montant du loyer mensuel pourrait être de 150€/mois.

Les conseillers demandent :

- une avance de charges de 40 € pour la consommation Eau + chauffage. Soit un montant total au mois de 190€.
- Un mois de caution

Un devis sera demandé à l'entreprise REMOND afin d'installer la connexion internet nécessaire à la télétransmission de leurs données administratives.

Le Maire est donc autorisé à 7 voix POUR et 1 voix en ABSTENTION à contacter la SCP afin de leur adresser une offre de location.

La trame du bail sera proposée au prochain conseil pour la validation de ce projet de location.

Remboursement Groupama – Abribus

M. Gross indique avoir perçu de Groupama le chèque de remboursement concernant la réparation effectuée sur l'une des vitres de l'abribus suite au constat d'accident signé avec M. Specht.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter ce chèque et demande à M. Le Maire d'en ordonnancer son encaissement.
- APPROUVE l'encaissement de ce chèque auprès de la perception de Hochfelden.

SDEA amélioration Lutte contre l'incendie

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue principale, le SDEA va procéder au remplacement de la conduite d'eau potable DN 80mm existant dans la rue par une conduite PVC DN110mm. Comme indiqué et expliqué dans le « Neuhischgeit de l'Automne 2013 », les travaux démarreront le 04/11/2013, sous la responsabilité du SDEA et de la Société STRATEGE. Léonard Schmaltz présente aux conseillers les détails techniques de cette opération, prenant appui sur le compte-rendu de la réunion de chantier qui s'est tenue en commune le 07/10/2013.

En parallèle de ces travaux, et dans le but d'améliorer la lutte contre l'incendie, le SDEA propose également le remplacement de quatre poteaux auxiliaires DB 80mm par des poteaux d'incendie DN 100mm.

Une participation forfaitaire de 1.550€ HT par poteau (soit 6.200,-€ HT) est demandée à la commune pour le remplacement de ces poteaux.

Le Conseil municipal, après avoir débattu sur la question, décide d'approuver à l'unanimité ce devis et autorise M. Gross à valider un ordre de service relatif à ces travaux auprès du SDEA.

Lutte contre les nuisances liées aux pigeons.

M. Gross revient sur les nuisances occasionnées par les déjections de pigeons sur le parvis de l'église. Conformément au conseil municipal du 23 aout 2013, il présente deux devis.

A/ NET CONCEPT pour un montant HT de 1.399,-€

B/ TSCHOEPPE pour un montant HT de 1.500,-€

Après avoir étudié les devis et analysé les différentes options, le maire propose aux conseillers de retenir le devis de la Sté NET CONCEPT pour un montant de 1.399€ HT. Ce dernier étant le plus complet et le plus en adéquation à la protection envisagée pour le parvis de notre église.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à souscrire rapidement la réalisation des travaux correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Bassin de rétention versant SUD

M. Gross revient sur la mise en place du bassin de rétention sud. La procédure d'utilité publique suit son cours en préfecture, et la Sté ARTELIA travaille en parallèle sur les pièces techniques demandées par la Préfecture en semaine 43/2013.

Il appartient également à la Commune de saisir le Préfet afin de le solliciter sur l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP. En effet, un simple courrier de l'exécutif n'est pas suffisant et peut servir à un moyen d'annulation à l'encontre de la DUP.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2241-1 ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment des articles L L1-1 et suivants, R.11-3 et suivants,

Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique présenté par M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition d'une partie du terrain 27 section 16 nécessaire à la réalisation d'un bassin de rétention, propriété de M. HARTZ René.
- D'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, et de requérir auprès du préfet l'organisation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- De demander conjointement au Préfet l'organisation de l'enquête parcellaire prévue par l'article R.11-19 du Code de l'expropriation.

Renouvellement convention ES participation investissement TCCFE

Le Maire informe avoir prévenu par l'ES qu'il y a lieu de renouveler pour une durée de 5 ans la convention signée entre nos deux parties. Cette convention, arrivant à terme en 2013 définit les modalités financières de participation ES aux investissements effectués par les communes dans l'éclairage public et les différents travaux électriques du réseau.

Par le versement des redevances de concessions, l'ES participera à hauteur de :

- 20% pour les travaux sur le réseau de distribution électrique
- 10% pour les travaux d'éclairage public
- Avec un plafonnement annuel à hauteur de 16,25% de la taxe communale collectée.

Après avoir voté à l'unanimité, le Conseil donne pouvoir au Maire de signer cette convention et de la renouveler pour une nouvelle période de 5 ans.

Subvention Association JSP du Canton de Hochfelden

La commune a été destinataire d'une demande de subvention concernant l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Canton de Hochfelden, présidée par M. Boulois Sébastien. Cette association a pour but de former des jeunes du canton de 12 à 16 ans au métier de Sapeurs-Pompiers. Dans la mesure où il est important de soutenir les actions bénévoles et l'engagement des jeunes dans ce métier, le Maire propose en accord avec l'ensemble du conseil une subvention de 150€. Voté à l'unanimité.

Fête de Noël 2013

Le Maire propose plusieurs dates pour l'organisation de la Fête de Noël de la commune, le dimanche 24 novembre, le dimanche 08 décembre ou le dimanche 05 janvier 2014. Après consultation des agendas respectifs, la date est fixée au 08 décembre 2013.

Le menu suivant est retenu :

- Foie gras, gelée, et brioche
- Cochon de lait farci, gratin dauphinois (La cour des oiseaux)
- Plateau de fromages
- Bûche de Noël

La prestation du Duo musical «Charles et Bernard » ayant été fortement appréciée lors de la précédente fête de Noël 2012, ces derniers seront contactés afin de connaître leurs disponibilités.

Lotissement « rue du printemps »

Le Maire indique que les premiers résidents prendront possession de leur maison début Novembre 2013, et qu'il est temps à présent de nommer la Rue du lotissement, afin que les propriétaires puissent avoir une adresse fixe.

M. Gross consulte les conseillers, les idées fusent (rue des hirondelles, rue des primevères...) et c'est finalement Rue des Primevères qui est retenu à l'unanimité. Le sens de numérotation sera à la file, et les numéros correspondront aux numéros de parcelles provisoires définis par la Foncière du Rhin sur le projet de Lotissement.

Point divers

1/ M. Gross revient sur les mises aux normes sécurité de l'école. Dans le cadre du document unique mis en place par l'éducation nationale, il avait été notifié que nous ne possédions pas d'affichage réglementaire, ni de registre de sécurité. Le secrétariat de la commune a donc généré puis affiché des plans d'évacuation dans

l'ensemble du bâtiment Mairie-Ecole et mis en place le registre, incluant l'ensemble des justificatifs nécessaires en cas de contrôle. Ce registre sera régulièrement mis à jour. Il en sera fait de même pour l'ensemble des bâtiments communaux.

2/ M. Schmaltz présente aux conseillers des photos remises par M. Stegel statuant sur les régulières inondations le long des champs de ce dernier, aux environs du stade de foot. M. Gross précise avoir pris contact avec le Réseau Ferré de France pour demander une prise en charge rapide de ce problème. En effet, ces inondations sont directement liées aux travaux effectués sur la ligne LGV. Un compte-rendu sera présenté lors du prochain conseil municipal.

3/ Cette fin d'année marque aussi la préparation du Blatt. Sandra attire notre attention sur le peu d'animation tout au long de l'année, de ce fait, les articles ne seront pas nombreux. Les grands thèmes seront abordés. M. Gross indique aux conseillers qu'il serait opportun cette année qu'un des conseillers propose son aide pour l'élaboration de ce document.

Le Maire clôture la séance à 23h00.

Registre de Conseil Municipal du 21 octobre 2013

Rendu exécutoire le 31/10/2013

Suite à l'affichage et à la diffusion le 20/11/2013

Et la transmission en préfecture le 04/11/2013.

Le Maire
Dominique Gross